

ADEB

Association de Défense de l'Environnement Bressan

Mairie de Condal

71480 Condal

Compte rendu de réunion BEB (Bio Energie Bressanne) méthaniseur Condal

Réunion du 27 novembre 2018 à Bron à 14H30

M. Xavier PASSEMARD ENGIE absent excusé

M. Camal RAHMOUNI représentant ENGIE

Me. Muriel SCHIBLER représentant ENGIE

Me. Nathalie BUREAU représentant EVERGAZ

Me. Annick BERNARDIN-PASQUET représentant FNE (France Nature Environnement)

M. Hervé BARRE représentant ADEB

M. Laurent BOURLEZ représentant ADEB

M. William WITTE ADEB Absent excusé

La prise de contact entre les représentants du consortium Engie / Evergaz porteur du projet de méthanisation sur la commune de Condal et les membres du bureau ADEB a eu lieu ce jour à Bron.

Après une présentation du projet par les membres Engie / Evergaz, les questions sont ouvertes.

Engie/Evergaz nous informe que le dossier ICPE est en cours et que des éléments complémentaires ont été demandés par la DREAL. Lorsque ce document sera officiel une copie nous sera adressée. De plus, une enquête publique sera menée au printemps 2019.

Engie/Evergaz nous confirme que l'exploitation sera effectuée par la société Engie Cofely basée à Dijon avec sur site 3 personnes en exploitation normale plus astreinte. L'unité fonctionne H24 mais la présence technique n'est que sur des horaires de journée.

L'ensemble des questions posées via le mail en date du 21 novembre ont été posées, de nombreux points font partie du dossier de demande ICPE en cours de dépôt auprès de la DREAL.

Concernant l'approche territoriale et locale du projet qui vise à produire une énergie verte locale, la question des retombées du projet pour la population locale est posée en termes d'accès privilégié à la ressource. Engie apportera une réponse à ce sujet après avoir consulté sa direction commerciale.

Afin d'assurer une participation effective des représentants locaux, une proposition est formulée par Hervé de mettre en place une commission de suivi de site plutôt qu'un simple comité d'information. La proposition sera étudiée par le Comité stratégique Engie / Evergaz.

Le bilan environnemental du projet est discuté par Hervé qui fait remarquer que la comptabilité présentée des émissions/absorptions des GES n'intègre pas les variations de carbone des sols recevant l'épandage comme cela a été rendu obligatoire par la décision 529/2013/EU de l'Union européenne. Annick pose la question des dosages de la teneur en carbone de ces sols et des digestats qui en étant riches en azote, mais pauvres en carbone, favorisent l'appauvrissement des sols par leur perte d'humus et leur érosion suite à la destruction du complexe argilo-humique. Cette question importante est prise en compte par Engie et une réponse sera apportée.

Une question est également posée par Laurent suite aux plans déposés dans le PC concernant l'accès au site par les PL et la nécessité de création d'un giratoire afin de sécuriser au maximum l'accès.

Enfin, une demande est également faite pour autoriser l'accès de la réserve incendie de 240 m<sup>3</sup> aux services de secours pour la défense incendie de Condal.

La réunion se termine à 16H30

Le bureau